

## DIPLOME NATIONAL DU BREVET SESSION 2015

### Modalités de l'épreuve orale d'Histoire des Arts

Référence : circulaire ministérielle n°2011-189 du 3 novembre 2011

Cette épreuve orale est obligatoire et affectée du coefficient 2.

#### LES OBJETS D'ETUDE

Chaque candidat se présentera lors de l'épreuve avec une liste de **5 objets d'étude** (œuvre, édifice ou monument, ensemble d'œuvres, problématique, etc.), rassemblés dans un porte-vues.

- validés par les deux professeurs référents de la classe
- étudiés en classe dans le cadre d'un enseignement pluridisciplinaire ;
- représentant au moins 3 des 6 domaines artistiques ;

« Arts de l'espace » : Architecture, urbanisme, art des jardins... « Arts du langage » : Littérature écrite et orale (roman, nouvelle, fable, conte, mythe, théâtre, poésie...) « Arts du quotidien » : Arts, appliqués, design, objets d'art ; arts populaires... « Arts du son » : musique vocale, musique instrumentale, technologies de création et de diffusion musicales. « Arts du spectacle vivant » : Théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue... « Arts du visuel » : architecture, peinture, sculpture, dessin, photographie, bande dessinée, cinéma, audiovisuel, vidéo...
--

- reliés à au moins 2 thématiques ;

Arts, Etats et pouvoir Arts, créations, cultures Arts, techniques, expressions Arts, ruptures et continuités Arts, espace, temps Arts, mythes et religions
---

- dont seuls 2 objets d'étude peuvent porter sur les siècles antérieurs au XXe siècle.

#### LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Les élèves recevront une **convocation individuelle** indiquant l'horaire et la salle de l'épreuve.

Ils se présenteront à l'épreuve munis de leur convocation et d'une pièce d'identité. **Toute absence devra être justifiée.**

Les élèves se dirigeront vers leur salle d'examen 15 minutes avant leur horaire de passage.

Les élèves remettront au jury **leur porte-vues contenant le travail effectué autour de chaque objet d'étude.**

**Le jury sera composé de deux professeurs** dont l'un au moins doit enseigner les arts plastiques, l'éducation musicale, l'histoire-géographie ou les lettres.

Le jury choisira l'objet d'étude sur lequel ils seront évalués.

Les élèves disposeront alors de **15 minutes pour préparer leur oral.**

Leur exposé devra durer de 5 à 10 minutes, suivies de 5 à 10 minutes de questions du jury. **Le temps total consacré à chaque candidat ne pourra excéder 15 minutes.**

Les élèves pourront présenter leur oral **seul ou à deux** mais seront évalués individuellement et sur la même durée.

**Afin d'éviter les fraudes, les jurys conserveront porte-vues et brouillons jusqu'à la fin des épreuves.** Les porte-vues seront remis au professeur principal de la classe concernée qui se chargera de la redistribution.

### LE CALENDRIER

- **2 avril 2015** : les élèves remettent la liste définitive d'objets d'étude choisis à leurs professeurs référents (deux par classe) pour qu'elle soit validée, en précisant s'ils passeront individuellement ou à deux.
- **9 et 10 avril 2015** : les élèves passent un oral « blanc » d'Histoire des Arts afin de se préparer en condition réelle d'épreuve.
- **27 mai 2015** : les élèves passent leur épreuve orale d'Histoire des Arts (notée sur 20, coefficient 2).

### CRITERES D'EVALUATION

<b>Connaissances et capacités relatives à l'œuvre d'art</b>	<b>Barème</b>
L'élève est capable de :	
Présenter une œuvre (domaine artistique, auteur, titre, contexte, support, mouvement artistique,...)	4 pts
Utiliser à bon escient un vocabulaire adapté à un domaine et à un langage artistique.	2 pts
Développer un commentaire critique et argumenté sur une œuvre.	3 pts
Établir des liens pertinents avec d'autres œuvres de la même période ou de périodes différentes.	3 pts
<b>Capacités générales et attitudes</b>	
L'élève est invité à :	
Développer pendant cinq minutes environ un propos structuré et cohérent.	2 pts
Écouter et prendre en compte les questions du jury en formulant une réponse adaptée.	3 pts
S'exprimer correctement à l'oral, en français, et dans un niveau de langue approprié.	2 pts
Adopter un comportement physique convenant à la situation de l'épreuve.	1 pt
<b>TOTAL</b>	.....
Bonus (implication personnelle, curiosité,...)	1 pt max.
<b>NOTE FINALE</b>	<b>/20</b>